

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 28 Juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le douze mai deux mille vingt et un.

**Présents** : Sylvie SABOUREAU, Gilles BENOIST, Corinne MIRBEAU, Laurence COIRIER-AIMÉ, Cédric DAIGRE, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Christian FOUCAUD, Brigitte MORIN, Loïc MORIN, Jérôme RISSAND, Gino SARRAZIN, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Julien BOUCHEREAU

**Représentés** :

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Corinne MIRBEAU a été élue secrétaire.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corinne MIRBEAU a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle des fêtes

**Le Lundi 28 Juin à 20h00**

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021
2. Convention d'occupation du local Groupama
3. Compte de résultat 2020 SEMIS
4. Rétrocession des concessions du cimetière n°132 et 133
5. Réservation d'une parcelle dans le lotissement communal
6. Création d'un poste d'agent technique pour accroissement d'activité
7. Mise à jour du tableau des effectifs
8. Réparation des toits terrasse de l'EHPAD
9. Logiciel pour la bibliothèque
10. Tarif location salle des fêtes
11. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 21.06.2021  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

*Je soussigné(e).....  
agissant en qualité de.....  
empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....  
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à  
M. ou Mme.....*

## **1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2021 :**

### ***Délibération D2021-06-01***

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 19 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 13      Abstention : 0      Contre : 0

## **2- CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMERCIAL :**

### ***Délibération D2021-06-02***

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de GROUPAMA de renouveler le bail de location du local situé Avenue de la mairie - résidence du Cheval Blanc, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La convention serait consentie pour effectuer une permanence chaque vendredi matin sur une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024, moyennant un loyer mensuel de 80€.

Madame RICHAUDAUD demande si les clients se déplacent à Néré et si le montant du loyer couvre les frais de chauffage en hiver.

Madame le Maire répond que GROUPAMA est satisfait du passage des clients lors de la permanence et que les frais de chauffage sont couverts avec le lissage du loyer sur une année entière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la location du local à GROUPAMA
- Autorise le maire à signer la convention et les documents se rapportant à cette affaire

Pour : 13      Abstention : 0      Contre : 0

Madame SEGUINEAU Marie-Noëlle entre dans la salle du conseil à 20h05.

## **3- COMPTES DE RESULTAT 2020 – SEMIS :**

### ***Délibération D2021-06-03***

Madame le Maire expose au conseil municipal que, conformément à la convention de la construction du 12 mars 1991, la SEMIS vient de transmettre le bilan, et le compte de résultat 2020, certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes, pour les 5 logements locatifs sociaux situés « Mas du Petit Paradis ».

Cette opération dégage pour l'année 2020 un résultat de 1 921.93€

Le Conseil Municipal est tenu de se prononcer sur un compte de résultat pour l'année 2020, conformément à l'article L1524-5 du Code Général des collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le résultat de l'exercice 2020 pour les 5 logements locatifs sociaux SEMIS situés « Mas des égaux », lequel s'élève à 1 921.93€.
- Donne quitus à la SEMIS pour l'année 2020.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### **4- RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION PERPETUELLE :**

##### ***Délibération D2021-06-04***

Madame le Maire expose

Monsieur et Mme GUÉRIN Jacques, demeurant 34bis avenue du Maine Arnaud 17200 ROYAN, titulaires de deux concessions perpétuelles n° 132 et 133, acquises le 09.01.2015, situées dans le nouveau cimetière, sollicitent par courrier du 01.06.2021, leur rétrocession et leur remboursement par la commune.

Madame le Maire rappelle que les concessions ont été acquises au prix de 160€ augmentées du droit d'enregistrement de 25€, soit un total de 185€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession des concessions n°132 et 133 et le remboursement de 185€ au concessionnaire
- Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### **5- VENTE D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT « LE MAS DES EGAUX » :**

##### ***Délibération D2021-06-05***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GUILLON Sandrine résidant à Les Touches de Périgny, souhaite acquérir le lot n°8 du lotissement communal « Le Mas des Eaux » d'une superficie de 1703 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire rappelle la délibération du 14 mars 2016 fixant le tarif des terrains à 10€/m<sup>2</sup>.

Le montant de la transaction s'élèverait à 17 030€ TTC. Les frais de notaire seraient à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre à Mme GUILLON Sandrine la parcelle n°8 du lotissement « Le Mas des Eaux », cadastrée YA 119, d'une superficie de 1703m<sup>2</sup>. Le montant de la transaction s'élève à 17 030€ hors frais de notaire.
- Dit que le compromis de vente, l'acte notarié et tous les documents inhérents à cette vente seront signés à l'étude de Maître PRESTAT, notaire à Chef Boutonne
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### **6- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :**

##### ***Délibération D2021-06-06***

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des congés estivaux des agents titulaires, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutive).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et entretien des bâtiments communaux suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 01.07.2021 pour une durée maximale de 8 semaines.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 354, indice majoré 332
- La dépense correspondante sera inscrite au budget

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

Mme MIRBEAU demande, dans un souci d'égalité, à ce que les postes d'agent saisonnier soient ouverts à tous les jeunes de la commune.

## **7- ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

### ***Délibération D2021-06-07***

Madame le Maire expose

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M 14 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- Arrête le tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> juillet 2021, comme suit

Emplois	Grades	Durée hebdo- -madaire	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Statut agent
<b>Filière administrative :</b>					
<b>Cadre d'emploi des Adjoints administratifs</b>					
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	32 h	1	1	Titulaire
Chargé d'Accueil	Adjoint Administratif	28h	1	1	Stagiaire
Chargé d'accueil agence postale	Adjoint Administratif	16h15	1	1	CDD
<b>Filière Technique :</b>					
<b>Cadre d'emploi des Adjoint techniques</b>					
Agent technique	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	1	1	Titulaire
Agent technique	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	1	0	Titulaire En disponibilité
Agent technique	Adjoint Technique Territorial	35 h	1	1	Titulaire
Agent technique	Adjoint Technique Territorial	28 h	1	1	Titulaire
Agent d'entretien des locaux	Adjoint Technique Territorial	12 h	1	1	Titulaire
Agent technique	Adjoint Technique Territorial	35h	1		CDD non permanent

➤ Dit que les crédits sont prévus au budget

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## 8- RÉPARATION DES TOITS TERRASSES DE L'EHPAD :

### **Délibération D2021-06-08**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est important d'entretenir les toits terrasses de l'EHPAD afin d'en assurer l'étanchéité.

Trois devis ont été demandés, seulement deux entreprises ont présenté un devis.

Madame le Maire présente les deux devis reçus en mairie :

- L'entreprise DENERVAUD TONY, domiciliée à Surgères, pour un montant de 8 118.80€ HT soit 9 742.56€ TTC
- L'entreprise TD COUVERTURE, domiciliée à Saintes, pour un montant de 6 544.00€ HT soit 7 852.80€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- Accepte l'entretien des toits terrasses de l'EHPAD
- Choisi l'entreprise DENERVAUD TONY pour un montant de 8 118.80€ HT soit 9 742.56€ TTC
- Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

- Dit que les crédits sont prévus au budget

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## **9- LOGICIEL POUR LA BIBLIOTHEQUE :**

### ***Délibération D2021-06-09***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des bénévoles de la bibliothèque d'avoir un logiciel de gestion.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal trois devis comme suit :

- SOLURIS avec le logiciel ORPHEE avec récupération des anciennes données pour un montant de 1987€ HT soit 2 286.00€ TTC
- SOLURIS avec le logiciel ORPHEE sans récupération des anciennes données, en repartant avec un logiciel neuf, pour un montant de 2 100€ HT soit 2 481.00€ TTC
- MICRO BIB avec le logiciel SAPENTIA avec récupération des anciennes données pour un montant de 1 604.00€ HT soit 1 924.80€ TTC

Madame le Maire précise que les prestations comprennent toutes une formation des utilisateurs et un coût de maintenance annuelle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 25% du montant HT peut être accordée.

Mme SEGUINEAU informe qu'il existe des logiciels gratuits plus récents que celui utilisé par la bibliothèque actuellement. Elle propose de se renseigner auprès d'autres bibliothèques locales afin de récupérer les noms des logiciels.

Mme RICHAUDAUD propose de demander les mêmes renseignements auprès de la Bibliothèque départementale.

Mme MIRBEAU demande le nombre de livres répertoriés actuellement à Néré.

Mme RICHAUDAUD répond qu'il y a environ 10 000 références et que les dons des administrés sont importants.

Madame le Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal accepte ce report.

## **10- TARIFS LOCATION SALLE DES FETES :**

### ***Délibération D2021-06-10***

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des reprises des locations de la salle des fêtes, de mettre en place un nouveau règlement et de nouveaux tarifs de location.

Madame le Maire propose que la salle soit louée à titre gratuit aux associations communales et propose les tarifs suivants :

TARIFS	Forfait Week end		Forfait journée (24h)	
	<i>1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre</i>	<i>1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mai</i>	<i>1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre</i>	<i>1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mai</i>
<b>Habitants de la commune</b>	<b>130€</b>	<b>150€</b>	<b>80€</b>	<b>100€</b>
<b>Particuliers et associations extérieures</b>	<b>190€</b>	<b>190€</b>	<b>160€</b>	<b>160€</b>

DÉPÔT DE GARANTIE	
<b>RESERVATION</b>	<b>600€</b>
<b>MENAGE</b>	<b>100€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les tarifs ci-dessus
- Dit que les tarifs entreront en application à compter du 1<sup>er</sup> Juillet
- Autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## 11- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire fait lecture des 5 DIA reçues depuis le dernier conseil municipal.

Madame le Maire fait part des remerciements du collège d'Aulnay et de l'AMF Téléthon pour les subventions versées par le conseil municipal.

Une antenne réseau ORANGE va être installée à Bellevue.

Suite au départ de Mr LEBRUN, Mr LITOUX Christophe a pris le commandement du centre de secours de Néré.

Madame le Maire informe que le distributeur de billets du Crédit Agricole est menacé d'être retiré définitivement si d'ici un an le nombre d'opérations n'augmente pas.

Madame le Maire informe rechercher un agent pour l'agence postale communale, suite au départ de l'agent actuel.

Un beauty truck va s'installer sur la place de la mairie tous les jeudis à compter de début juillet.

Une réunion avec le maire de Seigné, l'entreprise Février et la commission voirie de Néré sera tenue le 21 juillet afin d'échanger sur la réfection de la voirie du chemin limitrophe des deux communes.

Le nettoyage de l'église, par une entreprise, est prévue 1 fois par an, ainsi que le nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

Une jeune auteure de la commune, Audrey COUESNON, viendra dédicacer son livre « A toute vitesse » vendredi 9 Juillet au marché de Néré.



L'application PANNEAU POCKET est en fonctionnement.

Madame MIRBEAU demande si les administrés peuvent venir en mairie pour être aidé à l'installation de l'application. Madame le Maire répond dans l'affirmative.

La séance est levée à 21h25

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :**

<b>N° ordre</b>	<b>N° Délibération</b>	<b>Objet Délibération</b>
1	D2021-06-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Mai 2021
2	D2021-06-02	Convention d'occupation d'un local commercial
3	D2021-06-03	Comptes de résultat 2020 – SEMIS
4	D2021-06-04	Rétrocession a la commune d'une concession perpétuelle
5	D2021-06-05	Vente d'une parcelle au lotissement « le Mas des Egaux »
6	D2021-06-06	Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité
7	D2021-06-07	Adoption du tableau des effectifs
8	D2021-06-08	Répartition des toits terrasse de l'EHPAD
9	D2021-06-09	Logiciel pour la bibliothèque
10	D2021-06-10	Tarifs location salle des fêtes

**SUIVENT LES SIGNATURES**